

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2020

DÉCISION N° 2020 / 54 / PTG / 2

PROJET DE TERRITOIRE « GARONNE A L'AMONT DU PORTET-SUR-GARONNE »

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en son article L. 121-1 conférant à la commission nationale du débat public une mission de conseil aux maîtres d'ouvrage sur toutes questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la lettre du 6 mars 2017 du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, sollicitant la désignation de deux garants pour veiller à la participation du public à la mise en place d'un projet de territoire sur le bassin versant de la Garonne, à l'amont de sa confluence avec l'Ariège,
- vu sa décision n° 2017/11/PTG/1 du 5 avril 2017 nommant Madame Christine JEAN et Monsieur Michel PERIGORD garants de la concertation organisée pour la mise en place du projet de territoire « Garonne à l'amont du Portet-sur-Garonne »,
- Vu le bilan des garants portant sur la phase 2 du projet de territoire pour la gestion de l'eau « Garon'Amont » en amont du Portet-sur-Loire, de janvier 2020,
- vu la lettre du 13 février 2020 de Monsieur Georges MERIC, président du conseil départemental de la Haute-Garonne, sollicitant la désignation d'un garant pour finaliser l'élaboration du projet de territoire « Garonne à l'amont du Portet-sur-Garonne »,
- l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,
- la communication de la Commission nationale du débat public du 17 mars 2020, CORONAVIRUS, détaillant les mesures d'adaptation de son activité suite aux annonces du Président de la République du 16 mars 2020,

Considérant :

- l'antériorité de ce dossier,

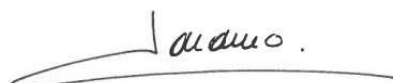
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Christine JEAN est nommée garante de la concertation préalable sur le projet territorial Adour Garonne pour finaliser l'élaboration du projet de territoire « Garonne à l'amont du Portet-sur-Garonne ».

La Présidente



Chantal JOUANNO